

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion
du vendredi 8 juin à 18 heures30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 13
Présents : 8
Absents excusés 5
Votants : 8
Convocation du 1 juin 2018.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Jacques MORIN.

Excusés: Olivier BOUCHAND, Christian FRANCOIS, Céline GARNIER, Michel JACQUET, Philippe PRUNIER.

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Subventions versées aux associations et organismes divers
- 2- Désignation d'un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 3- Contrat de location véhicule de services – signature contrat
- 4- Finances : décision modificative no1 – budget principal
- 5- Délibérations et questions diverses

1-SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le conseil municipal décide de voter les subventions aux associations damvitaïses et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnues d'utilité publique comme suit :

- Amicale des sapeurs-pompiers	150,00
- Jeunes sapeurs-pompiers	80,00
- Anciens combattants (ACPG-CATM)	70,00
- Association Parents Elèves (APE)	800,00
- Association "AVEC"	40,00
- Association la chasse "St Hubert"	400,00
- Association CKMP	500,00
- Association La Détente	70,00
- Comité d'animation	800,00
- Associations "les Avant-Deux"	70,00
- Association "Oval autisme"	100,00
- Association Sud Vendée Football	1 200,00
- Association "TEAM LCD"	40,00
- Association "Twirling club"	1 300,00
- Banque alimentaire	150,00
- BTP CFA Vendée	65,00
- Chambre des métiers (79)	135,00
- Croix rouge	50,00
- Association des donneurs de sang	100,00
- Fondation du patrimoine	75,00
- Les copains musiciens	100,00
- MFR Rives de l'YON	45,00
- MFR Puy Sec	45,00
- MFR Vouvant	45,00
- Resto du cœur	100,00
- Secours catholique	100,00

Total : 6 630

2- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1609 nonies du code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle doit être composée de membres de conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

M. Richard propose d'être le représentant de la commune, le élus sont d'accord et désignent à l'unanimité des membres présents, Monsieur Jean Claude RICHARD représentant la commune de Damvix au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

3- CONTRAT DE LOCATION VEHICULE DE SERVICE – SIGNATURE DU CONTRAT

Monsieur le Maire propose aux élus que dans le cadre de son activité, le Docteur Capron dispose d'un véhicule de service. Il soumet les différentes propositions de contrats présentées par le garage Citroën via le Garage Gardot.

- Véhicule : C3 – version essence – puissance 4CV
- Tarif location pour 10 000 km/an
 - 36 mois : loyer mensuel total : 241.37€
 - 24 mois : loyer mensuel total : 256.08€

Un règlement concernant l'utilisation du véhicule et une autorisation de remisage à domicile seront remis à l'utilisateur.

Après en avoir délibéré et après avoir voté : 6 voix « pour » et 2 voix « contre », le conseil municipal décide de retenir la location du véhicule C3 pour une durée de 3 ans au loyer mensuel de 241.37 euros.

4- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE NO1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose aux élus que suite à annulation d'un permis de construire, l'Etat rembourse la taxe d'aménagement au pétitionnaire. De ce fait, la collectivité doit reverser la taxe d'aménagement au service de l'Etat. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget, il proposé d'adopter la décision modificative sur le budget principal comme suit :

Investissement	
DI 10226 (taxe aménagement)	+1 024
DI 21318/24 (opérations Ilot du Cloucq)	-1 024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative n°1 telle que présentée.

6- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Les travaux en cours

- Travaux d'aménagement du chemin de Courpantay : les travaux avancent selon le planning établi, il reste à faire l'enrobé et les finitions.
- Travaux école : les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires d'été, chaque entreprise a son planning.
- Réfection du réseau d'eaux pluviales : rues de la petite ville et poste
Les travaux sont réalisés, la Saur doit intervenir pour le renouvellement des branchements.
Pas de remarques concernant ces travaux.

► Rénovation du foyer des jeunes en vue de l'installation de musiciens Prévoir une rencontre avec le groupe de musiciens pour connaître leurs besoins.

► Association Sportive Damvitaise (ASD)

L'association a fait part de ses besoins. Il faut maintenant rencontrer le Sud Vendée Football pour également connaître les siens. A la suite une convention tripartite sera conclue pour préciser les modalités de mise à disposition et d'utilisation du stade de foot et des locaux.

► Bulletin été : transmis à l'imprimerie

► 13/14 juillet :

Soirée du 13 juillet

- Organisation de jeux nautiques l'après-midi par l'embarcadère "la grenouille bleue"
- Pique-nique – retraite aux flambeaux –pot de l'amitié

Proposition de M. I.Fleuret : mettre des barbecues à disposition pour le pique-nique – à l'étude

Se rapprocher de M. C.Nehou pour la communication de la soirée (affiches)

14 juillet

Défilé– vin d'honneur

23h feu d'artifice

Une réunion sera fixée pour la mise en place du dispositif de sécurité pour le feu d'artifice.

Levée de séance 20h00